



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. DOLE, C. GABRY, F. GARCIA, JP. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusés : F. OLERON procuration à O. MARLOT

Le compte rendu du conseil municipal du 3 février est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'aménagement d'une liaison douce rue de Champagnole.

**Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.**

### 1. Vie de la commune

- L'utilisation de l'eau de pluie pour un usage domestique est soumise à redevance :  
Par mesure d'écologie ou d'économie d'eau potable, les propriétaires sont de plus en plus nombreux à récupérer l'eau de pluie pour certains usages intérieurs, comme l'alimentation des chasses d'eau. Cela induit un coût pour la collectivité. En effet, l'eau de pluie rejetée doit être transportée vers la station d'épuration et traitée. Dans ce cas, le particulier doit déclarer à la mairie son système et évaluer les volumes utilisés. (Art. R 2224-19-4 CGCT). Cette déclaration est obligatoire et permet au propriétaire de s'acquitter de la redevance assainissement collectif qui assure le report du coût du service assainissement vers l'utilisateur puisqu'il devient usager d'un service public.
- Périscolaire : L'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage va prochainement restituer aux élus son diagnostic sur la réalisation du futur groupe scolaire, l'implantation du périscolaire et de la micro-crèche. Dans le meilleur des scénarios, le projet devrait voir le jour en 2026. L'actuel site posant des problèmes techniques et de capacité d'accueil, le conseil souhaite étudier son déménagement à la trésorerie dont le départ est prévu en septembre 2022. Le comité enfance présidé par Isabelle CUENOT est en charge de cette réflexion.
- Repas de la fête des mères : il aura lieu le samedi 14 mai 2022 à la Salle des Fêtes. Coupon-réponse (page 8) à redonner au secrétariat de mairie avant le **24 avril dernier délai**.

### 2. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion

Le maire présente les comptes administratifs en concordance avec les comptes de gestion pour 2021.

Le maire ne participe pas au vote, Nathalie SIEVERT est nommée présidente de séance.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont déclarés concordants.

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le conseil municipal, avec **21 voix pour et 1 abstention** approuve la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion 2021.

### 3. Affectations du résultat 2021 du budget général et des budgets annexes et services

M. le Maire présente par budget les affectations du résultat, après délibération l'ensemble est approuvé à **22 voix pour et 1 abstention**.

#### 4. Vote du budget général 2022

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges Générales	475 900.00 €	70	Produits services	93 590.00 €
012	Charges De Personnel	423 600.00 €	73	Impôts et taxes	903 000.00 €
65	Autres Charges (y compris verst B.A.)	348 047.00 €	74	Dotation participation	692 500.00 €
66	Charges Financières	47 000.00 €	75	Autres produits gestion courante	153 673.77 €
67	Charges Exceptionnelles	4 000.00 €	13	Atténuation de charges	6 000.00 €
6817	Provisions créances douteuses	3 030.00 €	002	Excédent Reporté	2 175 231.13 €
014	Atténuation Produits	66 748.00 €			
042	Dotations Amortissement C/681	52 385.07 €			
TOTAL DEP FONCT :		1 420 710.07 €	TOTAL REC FONCT :		4 023 994.90 €
			EQUILIBRE		2 603 284.83 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunt Remb Capital + cautions	151 500.00 €	10	FCTVA	450 000.00 €
20	Immos Incorporables	30 000.00 €	13	Subventions	1 800 000.00 €
21	Immobilisations	3 120 000.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000.00 €
23	Travaux en cours	435 000.00 €	040	Amort Immos C/28 Détaillé	52 385.07 €
			001	Excédent Reporté	226 615.59 €
TOTAL DEP INVEST :		3 736 500.00 €	TOTAL REC INVEST :		4 729 000.66 €
			EQUILIBRE		992 500.66 €

22 voix pour et 1 abstention

#### 5. Vote des taux de la fiscalité directe locale

Il est proposé de reconduire les taux de 2019 pour l'année 2022.

- TFB (taux fonciers bâtis) 28.16%.
- TFNB (taux fonciers non bâtis) 14.44%.

Pour rappel, nous avons comme promesse de campagne de ne pas augmenter les impôts sauf à suivre le coût de la vie. Si les coûts des matières premières et surtout de l'énergie restent élevés sur 2022, nous proposerons une augmentation en 2023.

A l'unanimité, les taux de 2019 sont reconduits pour l'année 2022.

#### 6. Vote des budgets annexes et services 2022

Budget Assainissement				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	235 789 €	Recettes	352 504 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	3 729 032 €	Recettes	3 735 940 €
Budget Eau				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	343 944 €	Recettes	496 335 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	104 218 €	Recettes	104 218 €
Budget Bois				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	276 040 €	Recettes	400 068 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	151 678 €	Recettes	151 678 €
Budget Caveaux				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	46 956 €	Recettes	46 908 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	22 908 €	Recettes	22 908 €

Le conseil municipal, avec 22 voix pour et 1 abstention vote les budgets annexes 2022.

## 7. Tarifs Périscolaire

Le périscolaire connaît un franc succès. Les enfants des deux écoles le fréquentent.

Depuis 2019, les tarifs sont inchangés malgré une augmentation des coûts du service. Actuellement, il est pratiqué un tarif différencié pour les enfants des autres communes qui est loin de couvrir l'engagement financier communal. La commune souhaite donc revoir significativement ces tarifs tout en continuant à aider les extérieurs qui alimentent en effectif les groupes scolaires.

Le maire a sollicité les communes dont les enfants fréquentent le périscolaire pour contribuer au financement. Celles-ci ne souhaitent pas participer par peur de voir d'autres enfants quitter parfois l'école communale du village quand cette dernière existe. Pour GEVRESIN qui n'a pas d'école, la commune aide directement les familles.

Conscient de l'attractivité des écoles de Levier, il est proposé d'augmenter les tarifs de manière suivante et applicable à la rentrée de septembre :

- 0.10 € par tranche et par créneau pour les habitants de Levier
- 1 € par tranche et par créneau pour les extérieurs

Le tableau avec les nouveaux tarifs paraîtra dans une prochaine feuille municipale.

**Accord à l'unanimité.**

## 8. Vote des prêts de la salle des sports

Suite à la négociation avec différentes banques, le Crédit Agricole offre les prêts les plus intéressants.

Prêt investissement : 0.86 % sur 15 ans pour un montant de 800 000 € frais de dossier 600 €.

Prêt relais : euribor 3 mois + 0.92% pour un montant de 1 000 000 € frais dossier 0.10% du montant du prêt.

Le conseil municipal à **l'unanimité**, retient les offres du Crédit Agricole pour le prêt investissement ainsi que le prêt relais et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents si afférents.

## 9. Organisation du patrimoine privé communal

Dans le cadre d'un projet d'ensemble sur le patrimoine communal, la commune lance une réflexion autour des ateliers municipaux, du bâtiment Cassani et de la Sapinière.

Etat des lieux :

- Les ateliers municipaux sont vieillissants et ne sont plus fonctionnels.
- Le bâtiment Cassani comprenant 2 logements et un local jeunes nécessite des investissements. Il en est de même pour la Sapinière.

Notre objectif est de :

- Grouper et moderniser le patrimoine immobilier locatif de la commune et répondre aux normes énergétiques actuelles.
- Moderniser les ateliers municipaux, répondre aux besoins.

Un groupe de réflexion a été constitué.

Le conseil municipal, à **l'unanimité** donne pouvoir au maire pour consulter, engager des négociations avec les acteurs et faire toutes démarches nécessaires notamment pour solliciter une demande d'accompagnement.

## 10. Remplacement des postes informatiques du secrétariat de mairie

Le logiciel de comptabilité ne supporte plus la version trop ancienne de nos ordinateurs.

Il est proposé de renouveler 2 postes auprès de la société Info Réseau Services pour un montant de 2 495.40 € HT comprenant le pack office et la mise en route (configuration, reprise des données).

Le conseil municipal, à **l'unanimité** donne pouvoir au maire pour toutes démarches et demandes de subventions.

## 11. Suppression des amortissements sur le budget principal

Les communes de moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation d'amortir les investissements.

- Après explications et débat, il a été décidé de ne plus pratiquer l'amortissement sauf compte 204 (obligatoire) pour le budget principal.
- Les amortissements en cours continueront à courir.

**Accord à l'unanimité**

## 12. Stationnement : mise en place d'une zone règlementée

La pression exercée sur le stationnement devant l'espace santé et les commerces est grande. Certains véhicules restent stationnés toute la journée et limitent le turnover.

- Il est proposé de mettre en place des espaces en zone bleue pour fluidifier le trafic et favoriser l'accès à la maison de santé, aux commerces et services de proximité.
- La « zone bleue » permet de bénéficier gratuitement de 2H de stationnement, sur les emplacements délimités, du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures et le samedi de 8 heures à 12 heures.
- Après une brève période de tolérance respectée par la gendarmerie pour laisser le temps à chacun de se familiariser avec ce nouveau dispositif, tout véhicule stationné sur la zone bleue sans respecter les règles de fonctionnement s'exposera à une peine d'amende, conformément à la réglementation en vigueur.
- Quelques places seront réservées aux médecins pour répondre au caractère urgent des interventions.
- Date de mise en service : par arrêté au printemps 2022.
- Un disque de stationnement offert par la municipalité est distribué avec la feuille municipale.



**Accord à l'unanimité**

## 13. Signature des marchés concernant la rénovation du patrimoine culturel

Le montant des travaux est de 74 772 €.

Les subventions acquises à ce jour pour la rénovation du patrimoine culturel sont les suivantes :

- DETR : 22 431 €
- Patrimoine et emploi en lien avec le marché de travaux passé avec une entreprise qui pratique l'insertion : 15 000 €
- C@p25 : 14 896 €

Subvention en attente d'acceptation

- Région : 7 490.27 €

La fondation du patrimoine

- Les donations à ce jour se portent à 7 025 €
- La fondation du patrimoine abonde de 20 % du montant des donations (7 025 x 20%) soit pour l'heure 1 405 €

Le financement étant presque atteint et le planning des entreprises étant très chargé, dans ce contexte, il est proposé de ne pas attendre la fin de la souscription pour signer les devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour signer les devis.

Il est toujours possible de participer, soit par chèque à envoyer à la mairie de LEVIER ou à la fondation du patrimoine ou en ligne sur ce lien <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/patrimoine-religieux-de-levier>.

#### 14. Aménagement d'une liaison douce rue de Champagnole

Le but de la liaison :

- Relier le centre à la future voie du Tacot.
- Connecter et sécuriser le centre bourg et les écoles à la salle des sports.

Validation du plan de financement

TRAVAUX ENVISAGES	
Travaux préparatoires	16 464.80 €
Maçonneries	9 000 €
Travaux limite RD	7301 €
Finitions	31 344 €
Signalisation	1 627 €
Mobilier urbain	12 000 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>77 736.80 €</b>

RECETTES ATTENDUES		
FINANCEURS	MONTANTS ESPERES	TAUX
Département	38 868.40 €	50%
AMI TENMOD	23 321.04 €	30%
<b>TOTAL Subventions</b>	<b>62 189.44 €</b>	<b>80%</b>
Auto-financement	15 547.36 €	20%
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>77 736.80 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le financement, sollicite le département et l'AMI TENMOD et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents si afférents.

#### 15. Questions diverses

- Point CCA : la CCA prendra prochainement en charge le déploiement de l'application LaCarte/MaVitrine sur le territoire communautaire.
- La parole aux habitants : vous avez été nombreux à nous répondre et nous vous remercions. Nous vous invitons à **une Réunion Publique le vendredi 20 mai 2022 à 20H00 à la Salle des fêtes** pour faire le point sur l'action menée et apporter des réponses claires à toutes vos remarques.
- Nouveau à LEVIER : cours d'informatique par Infotuto (06 73 03 40 19) à l'Espace France Services Pour lutter contre la fracture numérique, des ateliers de formation aux outils numériques seront mis en place à compter du mois d'avril.
  - Atelier de niveau de 1H30 environ par séance
  - 3 personnes maximum
  - 1 fois par semaine sur une période de 1 mois
  - 10 € / heure par participant
  - Mardi 13H30/15H30 – Mercredi 13H30/18H00 – Jeudi 10H00/12H00

Tous les renseignements sont dans le flyer à la page 8.

- Cet été, la municipalité organise 2 marchés nocturnes avec des animations.
- Le samedi 30 juillet à partir de 19H00 avec une soirée Latino Party (Animation gratuite, DJ, initiation aux danses latino, flash Mob). Cette soirée se déroulera de 19H00 à 23H00. Une buvette avec petite restauration sera organisée.
  - Le vendredi 19 août à partir de 19H00 avec une soirée musicale et petite restauration.

Nous recherchons des commerçants non sédentaires.

L'inscription se fera par mail à [communication@levier.fr](mailto:communication@levier.fr) ou via le site officiel de la mairie (contact formulaire <https://levier.fr/fr/nw/629891/484655/marches-nocturnes>). Votre inscription sera effective dès la réception du paiement. L'emplacement est à 5€ auquel se rajoute l'électricité (5€) si vous en avez besoin.

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

L'élection Présidentielle aura lieu  
les 10 et 24 avril 2022 à la Salle des Fêtes  
de 8h à 19h.

**Pour rappel, la pièce d'identité est obligatoire pour voter !**

Le port du masque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé notamment pour les personnes vulnérables.

Les cartes électorales ont été distribuées, merci de vous manifester au secrétariat de mairie si vous n'avez pas reçu la vôtre.

## RECUP'PAPIER

au profit :

- de la Ligue contre le Cancer
- de la Fondation LaSalle (Cameroun)

**Mardi 19 avril 2022  
à partir de 8 H**

Les journaux, pubs, catalogues et annuaires devront être liés solidement et déposés au bord de la route.

**Ne pas mettre dans des sacs !**

**TOUTE MATIERE PLASTIQUE  
EST INTERDITE (notamment les  
enveloppes à fenêtre)**

## ENTRÉE LIBRE

Nouvelle rencontre le

**Mardi 12 Avril 2022  
à partir de 18h**

à l'ancienne Ludothèque  
(entre le musée et la bibliothèque)

Venez parler, donner votre avis, exposer vos difficultés, dynamiser le village, partager vos idées, etc ...

Renseignements au 06.23.64.48.97.

ADAPEI

**L'opération brioches aura lieu  
du 4 au 9 avril 2022.**

Merci de réserver un bon accueil aux personnes se présentant à votre domicile.



Les groupes Alcooliques Anonymes et AL ANON (groupes familiaux) se réunissent désormais à :

Espace de Santé du Carouge  
9 place de Verdun  
2<sup>ème</sup> étage

## ATELIERS DE FORMATION AUX OUTILS NUMÉRIQUES



### PRENDRE EN MAIN LES APPAREILS

Ordinateur  
Tablette  
Smartphone

### NAVIGUER SUR INTERNET

Rechercher  
Se cultiver  
Faire des achats

### GÉRER SES FICHIERS MULTIMÉDIAS

Photos  
Vidéos  
Audio

### UTILISER LES OUTILS DE COMMUNICATION

E-mails  
WhatsApp / Messenger  
Zoom / Skype

### MAÎTRISER LES LOGICIELS BUREAUTIQUES

Word  
Excel  
PowerPoint

### FAIRE SES DÉMARCHES EN LIGNE

Impôts  
CAF  
Ameli

Lieu de formation  
Levier

3 personnes maximum par atelier

Dans le respect des règles sanitaires

Inscriptions  
ouvertes dès  
maintenant !

Association Infotuto, Les Tuteurs Informatiques  
34 Grande Rue - 25520 Goux-Les-Usiers  
06 73 03 40 19  
lestuteursinformatiques@gmail.com  
www.infotuto.org  
www.facebook.com/lestuteursinformatiques



## Formation des Aidants

France Alzheimer Doubs organise à l'EHPAD de Levier une formation gratuite pour les personnes qui accompagnent un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

La formation se déroule les lundis après-midi suivants : 25 avril, 16 mai, 23 mai, 30 mai et 20 juin.

Plusieurs modules seront proposés :

- connaître la maladie d'Alzheimer,
- les aides
- l'accompagnement au quotidien
- communiquer et comprendre
- être l'aidant familial
- préparer l'entrée en établissement

Renseignements et inscriptions :

France Alzheimer Doubs

03.81.88.00.59

francealzheimer.doubs@orange.fr

## 750 ans de la Coopérative Fromagère de Levier

**Samedi 30 avril 2022**

Fondue géante le midi (parking Debois)

Animations en journée :

- mini-ferme
- animations pour les enfants
- fabrication de fromages à l'ancienne
- visite de la fromagerie et du musée (expos)

**BAL**  
LES SPIDERS  
organisation AS LEVIER  
LEVIER - 22h/4h  
**SAMEDI 7 MAI**  
SALLE DES FETES  
DJ TANGUY  
Entrée : 12 €  
(10 € avant minuit)

L'adresse mail du secrétariat de mairie a changé, vous pouvez désormais envoyer vos mails à l'adresse suivante :

**secretariatmairie@levier.fr**

L'ancienne adresse sera désactivée prochainement.

Les dossiers de demande de subvention 2022 pour les associations seront disponibles au secrétariat de mairie à partir du 13 avril.

Le dossier sera à retourner pour le 13 mai 2022 dernier délai.

Des essais de pression sur les réseaux d'eau potable seront réalisés à partir du lundi 11 avril.

En cas de baisse significative de pression, n'hésitez pas à le signaler auprès du secrétariat de mairie au 03.81.89.53.22 ou par mail [secretariatmairie@levier.fr](mailto:secretariatmairie@levier.fr)

L'antenne téléphonique du fournisseur ORANGE sera en service courant juillet 2022 à Labergement-du-Navois

**La Municipalité invite toutes les mamans de LEVIER à la salle des Fêtes le samedi 14 mai 2022 à partir de 19h30 pour la traditionnelle soirée de la FÊTE DES MÈRES**  
*animée par Lydie MOUGIN*

-----  
**Coupon-réponse à rendre au secrétariat  
avant le 24 avril dernier délai :**

Madame .....

participera au repas de la Fête des Mères.